

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 5 Avril 2017

Le mercredi 5 avril 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 31 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M- . GLEIZES, M. Ch. ROUSSILLON, M. J- . PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, Mme Ch. ARRIGHI, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mme P. MATON a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M- A. SCANO a donné procuration à M. J-L. PALEVODY
Mme C. CIERLAK-SINDOU a donné procuration à M. Ch. ROUSSILLON
Mme M. CABAU a donné procuration à M. Fr. MERELLE
M. H. AREVALO a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

**Numéro
2017/AVR/10**

**Point de l'ordre du jour
1**

**OBJET
BUDGETS PRIMITIFS 2017
EMPRUNTS 2017**

**RAPPORTEUR
Mme GEORGELIN**

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 10/04/2017
L'affichage en mairie le : 10/04/2017
La notification le : 10/04/2017

Le Maire
Christophe LUBAC

Exposé des motifs

Le montant des emprunts à prévoir en 2017 pour le financement des opérations d'investissement votées aux budgets sont les suivants :

- Budget principal.....3 421 898,00 €
- Budget annexe port de plaisance Port Sud...28 980,00 €
- **TOTAL.....3 440 878,00 €**

Décision

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, le conseil municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR** et **10 Voix CONTRE** (M. BROT, M. ESCANDE, M. CHARLIER, Mme POL, M. MERELLE, Mme ARRIGHI, M. PERICAUD et Mme TACHOIRES et par procuration Mme CABAU et M. AREVALO) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des

investissements prévus par les budgets, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différents contrats de prêts.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 07/04/2017
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*